

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2025-0018

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 059-215903832-20250131-DC_2025_018-AU

S'LO

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame KHENISSI née DAOUDI Naïma tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

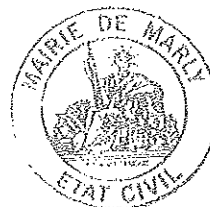
D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3434 à Madame KHENISSI née DAOUDI Naïma domiciliée à Tremblay-en-France (Seine-Saint-Denis) – 131 rue de Normandie.

Cette concession est accordée à compter du 31 janvier 2025 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de DEUX CENT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 31 Janvier 2025

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 06/02/2025
et de la publication le 06/02/2025



Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée

Isabelle DUPONT